



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2416

Relocalisation de l'école maternelle Audrey Hepburn dans les locaux neufs situés rue Nérard à la rentrée scolaire 2023 - Fermeture du groupe scolaire provisoire Montel situé dans le parc Montel à Lyon 9ème

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2416 - RELOCALISATION DE L'ECOLE MATERNELLE AUDREY HEPBURN DANS LES LOCAUX NEUFS SITUÉS RUE NÉRARD A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023 - FERMETURE DU GROUPE SCOLAIRE PROVISOIRE MONTEL SITUÉ DANS LE PARC MONTEL A LYON 9ÈME (DIRECTION DE L'ÉDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a connu ces dernières années une croissance démographique soutenue en particulier sur Lyon 9^{ème}, secteur de Vaise. En réponse à cette croissance démographique et à la hausse des effectifs scolaires constatée sur ce secteur, un groupe scolaire provisoire Montel a ouvert ses portes en septembre 2020 dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment.

Ces nouveaux locaux situés rue Nérard, en face de l'actuel groupe scolaire Audrey Hepburn, permettront à la rentrée de septembre 2023 le transfert de l'actuelle école maternelle Hepburn, située 8 rue Tissot dans le 9^{ème} arrondissement d'une part et par ailleurs d'accueillir les enfants de maternelle actuellement scolarisés au sein de l'école provisoire Montel.

Au total, à la rentrée scolaire prochaine la future école maternelle Audrey Hepburn sera constituée de 9 classes.

Elle offrira des locaux spacieux et adaptés ainsi qu'une cour végétalisée pour permettre les meilleures conditions d'apprentissage et d'accueil possibles des enfants.

Dans le même temps, les enfants d'élémentaire scolarisés au sein du groupe scolaire provisoire Montel seront accueillis à la rentrée scolaire prochaine dans les locaux actuels de l'école Audrey Hepburn qui auront bénéficié de travaux d'aménagement afin de garantir des conditions d'accueil pérennes et confortables pour les élèves d'élémentaire.

En conséquence, le groupe scolaire provisoire Montel, situé 11 rue du docteur Horand dans le 9^{ème} arrondissement ne sera plus utilisé et pourra être déconstruit.

Il est précisé que la Ville de Lyon a soumis ce projet d'ouverture d'école à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône qui l'a validé.

Les personnels de la Ville de Lyon se verront proposer une réaffectation pour la rentrée de septembre 2023 au sein des écoles maternelle et élémentaire Audrey Hepburn.

Monsieur le Préfet a été saisi pour avis.

Vu l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Préfet en date du 28 février 2023 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans les visas :

- lire :

« Vu l'avis du Préfet **en date du 28 février 2023** ; »

- au lieu de :

« Vu l'avis du Préfet **en date du XXXX** ; »

DELIBERE

- 1- La fermeture du groupe scolaire provisoire Montel, situé 11 rue du docteur Horand à Lyon 9^{ème} à compter de la rentrée scolaire 2023, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET